






**FORCE OUVRIERE**  
**LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT**

**DSFP AP-HP**

 DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris  
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02  
 01.55.80.66.43  01 55 80 66 49  
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>  
✉: [fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr)

Le 28/11/2017

## **Enfin des réponses sur l'amiante !!!**

Le CHS-CT du 24/11/2017 a enfin traité le problème du stockage de l'amiante sur l'Hôpital Tenon. Ce CHS-CT résulte du droit d'alerte déposé par FO le 31/08/2017. Un premier CHS-CT a été convoqué le 05/09/2017 sur le sujet mais aucune réponse n'a été donnée aux nombreuses questions soulevées !!

De plus, le vendredi 17/11/2017, une délégation FO accompagnée par des agents de la DSFP a interpellé, en audience, le directeur de la DSFP qui n'a pas été en mesure de nous fournir des réponses précises.

Ce jour-là, la pétition-amiante signée par 133 agents a été remise au directeur de la DSFP.

Le 24/11/2017, cette pétition a également été remise au Président du CHS-CT, M. Pierre-Louis MARIEL, Directeur Régional de Paris Ile de France.

Lors de ce CHS-CT, des réponses enfin plus précises ont été apportées par deux responsables des services techniques de l'AP-HP.

Voici ce qui a été dit sur le lieu, la fréquence d'enlèvement des sacs, la durée du stockage et sa dangerosité :

- Les sacs sont enlevés et traités par la société INERTAM, spécialisée dans la vitrification de l'amiante. Cette société propose actuellement la seule alternative à l'enfouissement en rendant inerte les déchets d'amiante.

- Le lieu, bâtiment Charcot porte 32, a été choisi car il permet d'acheminer et d'enlever les sacs facilement. Cette zone était auparavant désaffectée. Elle permet le stationnement du camion d'enlèvement et l'intervention des pompiers, si besoin est.

- Les sacs sont enlevés au rythme d'un mois/un mois et demi.

Depuis le début de l'année, 137 sacs (« big bags ») ont été enlevés et le prochain enlèvement par INERTAM aura lieu le 7 décembre.

L'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) a proposé la solution du container et le déplacement des sacs vers un autre lieu.

Ces propositions n'ont pas été retenues car l'entassement dans un container risque de déchirer les sacs. La direction de l'AP-HP a donc privilégié le stockage sur des palettes qui permet un suivi visuel de l'état des sacs. Ces sacs sont constitués par 4 enveloppes hermétiques fermées en « col de cygne », ils sont conçus pour résister aux intempéries et au transport. Toutefois, le local de stockage est quand même pourvu d'un toit.

- Les responsables de l'AP-HP ont assuré que les dispositions prises à l'Hôpital Tenon vont au-delà de la réglementation. Lors de la dernière visite de l'inspection du travail, aucune remarque n'a été faite sur ce stockage.

Toutefois, selon les techniciens, ce lieu de stockage va durer un certain temps : le temps des travaux

de désamiantage sur l'Hôpital Tenon. Cette durée est incertaine, probablement plusieurs années.

- Les responsables de l'AP-HP ont expliqué qu'ils effectuent tous les 2 ans des prélèvements d'air dans des lieux confinés pour mesurer le taux d'amiante. Ces prélèvements s'effectuent en 72h grâce à une pompe. A la demande de FO DGFIP, les responsables de l'AP-HP se sont déclarés favorables à prendre des mesures dans les locaux de la DSFP.

Enfin, après toutes ces questions et interventions, la délégation FO DGFIP a demandé que la direction de la DSFP soit informée des enlèvements. Cette requête a été acceptée.

### Conclusion :

**Les agents ont enfin obtenu des réponses et des explications plus précises sur ce stockage d'amiante. Pour FO DGFIP, le sujet n'est toutefois pas épuisé car il s'agit de continuer d'être vigilant !**

**De plus, il a fallu deux CHS et une audience pour obtenir enfin ces réponses, ce qui montre bien que nous devons rester déterminés et mobilisés face à la direction qui a pris le sujet à la légère!**

### Questions diverses abordées par FO DGFIP :

#### Sur NSI gestion :

FO DGFIP a interrogé la direction sur les déconnexions quotidiennes de NSI Gestion. La délégation a insisté sur le fait que NSI n'est pas prévu pour le recouvrement et a demandé des solutions à la direction.

Pour le directeur, 20000 OTD ont été effectuées et 7000 saisies diligentées par voie d'huissiers. L'état des niveaux de relance est bien suivi.

Pour FO DGFIP, les coupures sont inacceptables : elles sont préjudiciables aux usagers et aux agents qui doivent attendre parfois très longtemps pour donner un simple renseignement !

Il s'agit bien de conditions de travail dégradées à l'accueil physique ou téléphonique!

Sans compter que les agents doivent utiliser d'autres logiciels ou bases de données pour mener à bien leur mission de recouvrement.

Le directeur a déclaré qu'une enquête sera faite. Il faudrait identifier une conjonction de facteurs et objectiver les sources des anomalies ressenties....

Tout cela a l'air vraiment compliqué alors que les agents éprouvent des difficultés de très longue date avec NSI qui n'en finit pas de déconnecter !!

#### Sur le mail du 24/11/2017 qui menace les agents de la DSFP d'une sanction de 100,00 €:

La direction a menacé par mail d'une sanction pécuniaire de 100,00 € les agents de la DSFP qui ne respectent pas l'horaire d'ouverture à 7h20 et qui déclencheraient l'alarme de manière intempestive.

Pour FO DGFIP, cette attitude est inadmissible ! Les agents ne sont pas responsables ni individuellement, ni collectivement, du système d'alarme et du blocage ou non des portes. Ce n'est certainement pas de la responsabilité des agents si les portes s'ouvrent avant l'alarme !!

De plus, aucun texte ne permet de sanction pécuniaire de cet ordre, il s'agit d'un abus de pouvoir de la part de la direction qui manifeste une fois de plus son intention de s'en prendre aux agents en dépit de toute règle !!

FO DGFIP condamne fermement ce genre de pratique qui ne vise qu'à dégrader les conditions de travail !!

**Plus que jamais face à cette attaque du directeur de la DSFP, qui ne respecte ni les droits, ni les agents, nous devons rester unis avec nos délégués syndicaux pour défendre nos droits et nos acquis.**